



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mende, le 2 février 2016

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des
Services de l'éducation nationale de Lozère

à

Monsieur Alain ROUSSON
Secrétaire départemental
SE UNSA

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lozère

éducation
nationale

Objet : circulaire à temps partiel

Secrétariat général

Affaire suivie par
Valérie VIDAL

Secrétariat
Catherine COUDERC

Téléphone
04 66 49 51 18

Télécopie
04 66 49 15 81

courriel
ce.ia48sg
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Lozère
BP 22
3 rue Chanteronne
48001 Mende Cedex

Par courrier en date du 28 janvier 2016, vous avez souhaité me faire part de votre mécontentement quant à la date retenue pour les transmissions des demandes de Temps partiels que vous jugez trop anticipé.

Votre argumentaire a retenu toute mon attention et appelle de ma part les éléments de réponse suivante :

La circulaire en page 1 rappelle la procédure générale selon laquelle toute demande de travail à temps partiels doit être présentée avant le 31 mars précédent l'ouverture de l'année scolaire.

Il est demandé un retour des demandes au 19 février 2016 pour des raisons de gestion avec la volonté forte de notre part d'anticiper les temps partiels pour les opérations de mouvement, notamment dans le cadre des postes partagés.

Cela étant, je vous informe que les demandes seront bien prises en compte par mes services jusqu'au 31 mars 2016.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de
L'Education Nationale de la Lozère


Jean-Pierre Geneviève.